

Les étudiants en médecine auront bien leur numéro Inami

Les actuels étudiants en médecine peuvent enfin être soulagés : une fois leur diplôme en poche, ils auront leur numéro Inami. Celui-ci est indispensable pour exercer la médecine libérale remboursée par la Sécu. Pour rappel, les doyens des facultés de médecine menaçaient de ne donner un accès à la profession qu'à un diplômé sur deux en raison du dépassement des quotas fédéraux.

Vendredi dernier, la ministre de la Santé Maggie De Block avait lancé la proposition suivante au ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt : un numéro pour tous les diplômés qui ont entamé leurs études à condition d'instaurer un filtre sévère à l'entrée pour que cesse l'afflux de médecins surnuméraires.

Le ministre et les doyens des facultés ont finalement convenu ce jeudi de mettre en place « un filtre effectif qui tienne compte des besoins effectifs en termes de santé publique ». Les étudiants actuels auront donc leur numéro Inami. Pour ceux qui entameront leurs études dès 2015, ce sera une autre histoire. ■

Les futurs médecins pourront soigner en paix

SANTÉ PUBLIQUE Un numéro Inami pour les étudiants en médecine actuels, et un filtre à l'entrée pour leurs successeurs

Jean-Claude Marcourt attendait un texte écrit de Maggie De Block pour bouger... Maggie De Block attendait un engagement ferme de Jean-Claude Marcourt... Les doyens de facultés attendaient un signal du même Jean-Claude Marcourt... L'impasse a duré une semaine, mais le soulagement est là pour les étudiants en médecine : ils auront leur numéro Inami !

Après la pseudo-victoire de vendredi dernier - quand Maggie De Block a communiqué sa proposition pour sauver 320 étudiants - on tournait effectivement en rond dans le dossier des numéros Inami des futurs médecins. L'action concertée (ou non) des doyens de facultés, des associations étudiantes et du collectif des parents a finalement porté ses fruits. Dans le round final, le cabinet du Premier ministre et les recteurs d'université ont été appelés à la rescousse. Il était moins une : une action en justice était annoncée.

La délivrance est arrivée jeudi dans l'après-midi quand le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt et trois recteurs d'universités francophones ont diffusé un communiqué marquant - enfin - leur accord sur la proposition de Maggie De Block. Pour mémoire, alors que les doyens des facultés

menaçaient de ne donner un accès à la profession (le fameux numéro Inami qui permet d'exercer la médecine libérale remboursée par la sécu) qu'à un diplômé sur deux en raison du dépassement des quotas fédéraux, le monde politique francophone demandait un geste à la ministre de la Santé. Vendredi elle avait exposé le mécanisme suivant : un numéro pour tous les diplômés qui ont entamé leurs études au détriment de ceux qui vont seulement commencer le cursus. En échange, elle exigeait du ministre Marcourt un filtre sévère à l'entrée pour que cesse l'afflux de médecins surnuméraires. Elle proposait aussi l'officialisation du cadastre de la profession.

Tout s'est débloqué quand Maggie De Block a - enfin - transmis le détail officiel de sa proposition. Le ministre Marcourt et les recteurs de l'UCL, de l'ULB et de l'ULg ont embrayé en diffusant le communiqué tant attendu. Il dit trois choses essentielles. Un, « la ministre De Block s'est engagée à ce que ses administrations accordent la priorité à un cadastre médical complet et dynamique. Il offrira à la Commission de planification une base solide pour prendre des décisions à long terme sur le nombre futur de médecins et de den-

tistes ». Pour les francophones, c'est la porte ouverte à un élargissement des quotas.

Deux, « le ministre Marcourt et les recteurs de l'UCL, l'ULB et l'ULg considèrent qu'il est légitime de mettre à disposition une attestation Inami pour chaque diplômé en médecine et en sciences dentaires de 2015 ». En fait, les doyens donneront les fameux numéros aux diplômés de 2015 à 2020, mais on décomptera des prochains quotas les sur-

« Le cadastre sera une base solide pour prendre des décisions à long terme sur le nombre de médecins »

numéraires de ces années-là.

Trois : le futur cadastre sera utilisé « pour permettre la mise en place, au plus tôt lors de l'année 2015-2016, d'un filtre effectif qui tienne compte des besoins réels en termes de santé publique ». Quel filtre précis ? Tout reste à définir mais on se rapproche d'un examen d'entrée ou de toute autre formule sélective durant la première année de médecine. « Son efficacité doit être démontrable », prévient Maggie De Block

Fin de stress pour les étudiants actuels. Pour ceux qui entameront leurs études en 2015, une autre histoire commence. ■

ÉRIC BURGRAFF